

CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE NUMERO 2022-64634

Remplaçant la retenue de garantie

en application des articles R. 2191-36 et R.2391-25 du Code de la commande publique

A - Identification de la personne publique qui passe le marché, du titulaire du marché et de la personne qui apporte sa caution

Personne publique ayant passé le marché (dénomination complète et adresse) :

SA HECTARE

75 Rue ZI Portes Domitiennes, BP 30020
34741 Vendargues Cedex

Titulaire du marché (dénomination complète et adresse) :

BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, Société par action simplifiée et unipersonnelle (SASU) au capital de 50 574 368,00 euros, dont le siège social est situé : 19 rue Stephenson
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 775 664 873

Organisme apportant sa garantie : **COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, Société anonyme (SA) au capital de 160 995 996,00 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 382 506 079, dont le siège social est situé Tour Kupka B, 16 rue Hoche, TSA 39999, 92919 LA DÉFENSE CEDEX, représentée par Madame Anne Sallé-Mongauze, signataire dûment habilité aux effets des présentes.

Objet du marché : Cazedarnes, Lotissement l'Echappée, Lot 2 Rx secs

Numéro et date du marché : Marché n° ND Lot 2 Rx Secs signé le 21/01/2022.

Date (indicative) prévue pour la réception : 31/12/2022.

Montant garanti (qui ne peut être supérieur à celui de la retenue de garantie(1) que la présente garantie remplace) :
9 590,52 euros (neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et cinquante-deux centimes d'euros)

Le présent engagement correspond :

- ☒ A la garantie du marché de base
☐ A un complément de garantie au titre de l'avenant n°

B - Engagement

Nous nous portons caution personnelle et solidaire du titulaire du marché, dans la limite du montant garanti, pour le versement des sommes dont il serait débiteur auprès de la personne publique pour couvrir les réserves à la réception des travaux, fournitures ou services ainsi que celles formulées pendant le délai de garantie du marché.

Le paiement interviendra dans un délai de quinze jours à compter de la réception par nos services d'un justificatif de la créance.

Dès lors que nous aurons reçu le justificatif énoncé ci-dessus, nous nous engageons à effectuer, sur ordre de la personne publique, jusqu'à concurrence de la somme garantie ci-dessus, le versement des sommes dont le Titulaire du marché serait débiteur.

Nous certifions être agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) mentionnée à l'article L.612-1 du code monétaire et financier.

Le présent engagement de caution prendra fin dans les conditions prévues à l'article R. 2191-42 et R. 2391-25 du Code de la commande publique.

Le présent cautionnement est soumis au droit français.

En cas de contestation, attribution de juridiction est faite aux tribunaux compétents français.

Fait à La Défense Cedex, le 08/08/2022

Anne Sallé-Mongauze



Signature du représentant de la COMPAGNIE EUROPEENNE
DE GARANTIES ET CAUTIONS

BON POUR MAINLEVÉE A remplir par le bénéficiaire du présent engagement	
Cachet commercial	Signature de la personne habilitée, précédée de la mention manuscrite « Bon pour mainlevée »

Pour vérifier la conformité de cette caution, connectez-vous au site www.cautiondemarche.com et indiquez le numéro de caution 2022-64634 ainsi que le numéro d'identification suivant : 7138A9E0, ou connectez-vous directement à l'adresse suivante : <https://www.cautiondemarche.com/site/beneficiary/search/2022-64634/7138A9E0>

(1) la retenue de garantie ne peut excéder 5% du montant initial du marché augmenté, le cas échéant, du montant des avenants, toutes taxes comprises, avant application des clauses de prise en compte des variations des conditions économiques (art. 122 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).